

| Informations de base | |
|--|--|
| DEA - Procédure d'acte délégué | 2019/2794(DEA) |
| Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, l'alimentation électrique à quai des bateaux de la navigation intérieure, l'alimentation en hydrogène pour le transport routier et l'alimentation en gaz naturel pour le transport routier et par voie d'eau. | Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur |
| Complétant 2013/0012(COD) | |
| Sujet 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants | |